



FORUM **2023**

VOX POPULI

JEUDI 12 JANVIER



Béatrice Petit
Journaliste



RÉPLIQUE AU DISCOURS D'OUVERTURE : DEUX OPPOSITIONS QUI...S'OPPOSENT

La 29^e législature du Forum étudiant a débuté hier avec le discours d'ouverture de la première ministre. Hier, les chefs de l'opposition ont eu l'occasion de répliquer à son discours lors de la deuxième séance de l'Assemblée générale. Ces discours étant la première occasion lors desquels les chefs des partis d'opposition ont pu prendre la parole dans la salle.

PAROLE À DROITE

Le chef de l'opposition officielle au Québec, Adam Mouncef de l'Union des conservateurs-nationalistes du Québec, a prononcé en premier le discours de quinze minutes dans lequel il a mis en évidence les priorités de son parti. Il a souligné que la première ministre n'avait pas abordé la principale préoccupation des citoyens québécois concernant l'accessibilité au logement. Il a affirmé qu'au fur et à mesure que l'inflation, les taux d'intérêt et les prix des maisons augmentent, les salaires diminuent, ce qui pourrait rendre difficile l'accès à la propriété pour les jeunes. Mouncef a également mentionné que le gouvernement préfère rezoner les terrains plutôt que de les décontaminer, sous prétexte que c'est une solution moins coûteuse. Il raisonne que les terrains couverts d'asphalte perdent leur utilité de manière permanente.

Le chef de l'opposition propose de s'attaquer au problème de la précarité financière, qui est la principale cause de l'inaccessibilité au logement, en « valorisant, reconnaissant et payant les travailleurs québécois. » Il estime que c'est la seule manière de résoudre ce problème à long terme et de rendre le pays plus compétitif et d'inciter des meilleurs talents.

Une autre considération prioritaire de son parti est la demande énergétique future. M. Mouncef a insisté sur l'incompatibilité entre la protection du territoire et l'exploitation de nos ressources naturelles, affirmant que les mesures du gouvernement sont une « comédie environnementale ». Selon le chef de l'opposition officielle, la première ministre Hu a mentionné avec trop d'insistance les idées « d'électrification » et « d'hydrogène vert. » Il a dit avoir « peur » de la déclaration de la première ministre selon laquelle elle voulait « détruire les fondations de nos institutions pour en couler de nouvelles. » Mouncef a déclaré que la spécialité du Québec est l'hydroélectricité et que « on a la chance de posséder un fleuron : il s'appelle Hydro-Québec. » Son parti proposerait plutôt d'utiliser l'expertise développée dans le secteur hydroélectrique pour répondre aux besoins futurs en électricité.

La protection de la langue française afin de préserver la culture québécoise est une autre question importante pour l'UCNQ. En référence à l'absence de mention de la langue française ou de sa protection dans le discours de la première ministre, le chef de l'opposition officielle a contesté que « le gouvernement n'y accorde aucune importance. » M. Mouncef a défendu que « nous devons protéger la francophonie » et que pour les nouveaux arrivants, « il faut les outiller, il faut les intégrer et il faut les valoriser... en français. »

« Le bien-être de nos concitoyens devrait être au centre de nos préoccupations », a déclaré M. Mouncef en soulignant l'absence de mention de la santé mentale, qu'il a qualifié de « déplorable », par la première ministre. Il a continué en se demandant « comment peut-on passer outre les problèmes psychologiques qui touchent une part grandissante de la population et plus particulièrement les jeunes? » Concernant le système de santé, M. Mouncef a fait valoir que « notre système de santé préoccupe la population québécoise au grand complet. » Il a également soutenu « qu'on ne peut pas négliger l'importance de désengorger les hôpitaux pour que tout le monde ait accès aux soins qu'il mérite. »

Selon lui, « on est la risée du monde avec notre système de santé » et il a exprimé la désapprobation de son parti envers les « énièmes » efforts de la première ministre pour « reconstruire les fondations de ce système. »

M. Mouncef a demandé à la fin de son discours à ce que « l'Assemblée retire sa confiance envers le gouvernement ». Cette motion de censure a été reçue avec la réponse attendue : un assentiment de la part de l'opposition, mais un rejet de la part du gouvernement, c'est-à-dire une fin de non-recevoir.

PAROLE À GAUCHE

La cheffe de la deuxième opposition, Laurianne Nadeau, a eu dix minutes quant à elle pour répondre au discours de la première ministre.

Elle a présenté un programme fort, accentuant l'importance d'investir dans les transports collectifs, accusant le gouvernement d'avoir ignoré cet élément crucial pour mener la lutte aux changements climatiques. Mme Nadeau a insisté sur l'importance cruciale d'un virage économique pour allier écologie et économie. Elle a aussi mentionné sa consternation face à l'absence de mention de l'inflation dans le discours de la première ministre, alors qu'il « y a des gens qui doivent faire un choix entre manger à leur faim ou payer leur loyer. »

Son parti propose donc un « plan concret », avec notamment des crédits d'impôts sur l'alimentation pour les familles à bas revenus et des actions en matière de logement. Elle a vivement critiqué la suggestion de privatisation du système de santé, proposant plutôt d'abolir les institutions privées. Dans son grand souci d'un système scolaire humain, le MSQ propose de modifier la manière dont sont évalués les élèves et candidats aux programmes universitaires, en plus d'insister sur la gratuité du système scolaire. Toujours dans cette veine, elle a effectué un rappel à l'ordre au gouvernement qui traite, selon elle, l'immigration d'un point de vue exclusivement économique.

Elle a poursuivi son discours en réitérant l'importance de la justice sociale pour son parti, ramenant sur la table les enjeux du féminisme, du racisme systémique, de la communauté LGBTQ+ et les personnes en situation d'itinérance en exigeant de la part du gouvernement des mesures plus claires.

En terminant son allocution, elle a loué la valorisation de la démocratie faite par le gouvernement, avant d'y suggérer des améliorations en mentionnant le projet de loi sur la réforme du mode de scrutin qui a été déposé plus tard.



Urielle Ahoua
Chroniqueuse

LES IMMIGRANTS SONT-ILS SIMPLEMENT DES MOYENS DE PRODUCTION?

Hier, nous avons eu l'occasion d'écouter les discours des deux chefs d'oppositions : Adam Mouncef, chef de l'Union des Conservateurs Nationalistes du Québec, et Lauriane Nadeau, cheffe du Mouvement Socialiste du Québec.

Pendant cette deuxième séance du forum, les chefs des partis opposant le gouvernement ont eu la chance de présenter leur plan d'action, tout en essayant de découdre celui établis par la première ministre lors de son discours d'ouverture. Ils ont notamment dévoilé leurs plans d'actions pas rapport à l'environnement, l'éducation, la santé, l'inflation et, finalement, par rapport à l'immigration.

Le sujet de l'immigration m'a puissamment interpellée, car je suis moi-même issue de parents immigrants. J'aurais donc toute une opinion à vous donner.

La première ministre lors de son discours a annoncé qu'elle allait « investir dans les premières nations » et, pour ma part, son choix de mots m'a choquée. Je pense que les autochtones ne sont pas une cause dans laquelle il faudrait investir comme on le dirait par exemple pour la santé. Les autochtones ont simplement besoin d'une place autour de la table lors de discussions importantes. Je trouve inacceptable que l'on soit toujours dans la procédure d'intégration et de réconciliation avec eux. Si la première ministre n'est pas en mesure de donner un plan concret pour une démarche vers les autochtones, elle est loin d'être prête à l'établissement d'un plan pour l'immigration.

Au cours de son discours, j'ai remarqué qu'elle a parlé de l'aspect économique de l'immigration et elle n'était évidemment pas la seule à penser ainsi, car, pendant son discours, le chef de l'opposition officielle a aussi consacré une partie de son discours à la proposition de faire venir des immigrants... Durant la grave crise de logement à laquelle le Québec fait face en ce moment, ce qui est ironiquement un aspect économique abordé par M. Mouncef. Le plus décevant est que, lors des discours des députés, un député de l'union des conservateurs nationalistes du Québec a ajouté qu'il faut remédier à la crise du logement pour le bien des familles du Québec et que, plus tard, on pourrait se permettre d'accueillir des étrangers pour combler la pénurie de main-d'œuvre. Il est inacceptable de faire preuve d'un tel manque de respect face aux immigrants en ne les traitant que comme des outils économiques, comme un sujet de seconde importance.

La chef de la deuxième opposition, de son côté, a livré un discours concret sur l'immigration, avec une forte intonation.

J'ai remarqué son enthousiasme à trouver une véritable solution pour cet enjeu significatif. En ce sens, je suis entièrement d'accord avec Madame Nadeau. Les immigrants ne sont pas juste un moyen de relever notre économie mal en point, ou de combler la demande de main d'œuvre. L'immigration devrait être observée d'un angle social. La culture québécoise nécessite d'apprendre d'autres cultures pour son propre enrichissement.

L'immigration apporte tellement de différentes opinions, perspectives et valeurs nouvelles! Il faut utiliser ces richesses afin de mettre le Québec en valeur par rapport aux autres provinces. Ce qui suscite mon mécontentement est le manque d'attention aux mots et aux phrases quand on parle d'un sujet aussi délicat que l'immigration. Dans les discours de la première ministre et du chef de l'opposition officielle, j'ai ressenti énormément d'hypocrisie. C'est une chose de laisser des immigrants venir au Québec, mais toute une autre de les utiliser simplement pour couvrir la pénurie de main-d'œuvre. Et, après ces manquements, le gouvernement ose se demander pourquoi leur intégration est difficile.

Le ministre de l'immigration, Kevin Sun, a dans sa déclaration ministérielle d'ailleurs pris la parole lors de la deuxième séance du Forum pour parler de sa propre expérience liée à l'immigration de ses parents. Selon lui, ses parents n'ont pas su s'intégrer à la société québécoise à leur arrivée de Chine, malgré tout leur travail. Il propose alors le plan du gouvernement d'établir trois programmes d'accueil au Québec pour remédier à la complexité de l'intégration des immigrants à notre société. Est-ce vraiment ce genre de programmes qu'il nous faut ? Pouvons-nous faire confiance au ministre? Pourquoi ne pas plutôt amoindrir les critères et les étapes de l'obtention de la citoyenneté ? Ne devrions-nous pas miser sur l'intégration plutôt que l'assimilation économique?

Espérons que ce soient des questions dont nous aurons bientôt les réponses...



Charlie Trottier
Journaliste

DES PROJETS PRÉSENTÉS ET DISCUTÉS

Ce mercredi 11 janvier a été le jour J en matière de projets de lois: ceux-ci ont finalement été déposés en chambre. Les projets sont les suivants: la Loi sur la réforme du mode de scrutin, déposée par la seconde opposition ainsi que la loi sur les droits et libertés de la personne en contexte d'intervention policière et la loi sur le droit à la déconnexion numérique, tous deux emmenés par le gouvernement.

Le premier projet de loi à être déposé était le droit à la déconnexion numérique. En vue d'améliorer la qualité de vie des salariés, le projet vise à encadrer le temps où l'employé peut se déconnecter de son emploi les périodes de temps où l'employeur peut contacter l'employé. Le projet cherche notamment à faire en sorte que l'employeur ne puisse pas imposer de sanction en ayant comme seul prétexte un refus de la part de l'employé de travailler ou répondre à une communication officielle hors de ses heures de travail fixées. Quelques contraintes sont toutes fois à noter: le salarié peut renoncer à son droit à la déconnexion grâce à une entente écrite avec son employeur et s'il survient une urgence pouvant mettre des individus en danger ou la viabilité économique de l'entreprise en jeu, l'employeur peut contacter un employé.

Ensuite, le projet de loi sur les droits et libertés de la personne en contexte d'intervention policière a été présenté.



Il semble y avoir un consensus en chambre face au fait que les droits et libertés des québécoises et québécois se doivent d'être protégés, et les forces de l'ordre de sécuriser du bien-être des citoyens tout en protégeant leur intégrité. Ce projet propose donc d'augmenter le niveau de formation des futurs policiers. Le ministère de la sécurité publique prévoit une équipe d'intervention psychosociale comptant a moins 5 personnes ressources dans toutes équipes policières confondues, de même qu'une formation de gestion de crise qui sera obligatoire pour tous les policiers. De plus, les "dashcam" ne seront plus les seuls outils utilisés pour rapporter les faits sur vidéo, puisque chaque officier de police devra porter sur lui une caméra corporelle durant ses quarts de travail.

Finalement, le dernier projet de loi déposé, la réforme du mode de scrutin, vise à donner une meilleure représentation des électeurs québécois en fonction de la diversité des opinions des habitants dans les régions, afin que tous se sentent réellement représentés, ainsi qu'en fonction du nombre d'habitants par régions. Le Québec fonctionnerait donc avec un système proportionnel par régions, donc par régions administratives. Chaque région aurait un certain nombre de sièges, déterminé par le nombre d'habitants qu'elle comporte. Le gouvernement croit donc obtenir de cette manière un support plus important de la part des électeurs québécois. Le projet souhaite aussi ajouter au bulletin de vote un espace permettant à l'électeur de ne voter pour aucun parti, dans l'objectif d'offrir une tribune de contestation des institutions démocratiques plus éloquente et efficace. Le projet vise aussi à rendre le vote obligatoire pour chaque citoyen, faisant en sorte que tout électeur se doit de s'enregistrer sur la liste électorale et D'ensuite enregistrer son vote. Pour faciliter ce fait, le projet propose de rendre férié et chômé le jour des élections. Ceux qui ne se sont pas enregistrés, ou qui n'auraient pas voté, recevront une amende selon leur salaire une récidive étant punie par 50 heures de travail communautaire. En bref, les trois projets de loi ont fait l'unanimité en matière d'appréciation, chacun d'entre eux ayant été accepté sans aucune hésitation.

Il ne reste plus qu'à espérer que la population québécoise soit du même avis que nos députés.



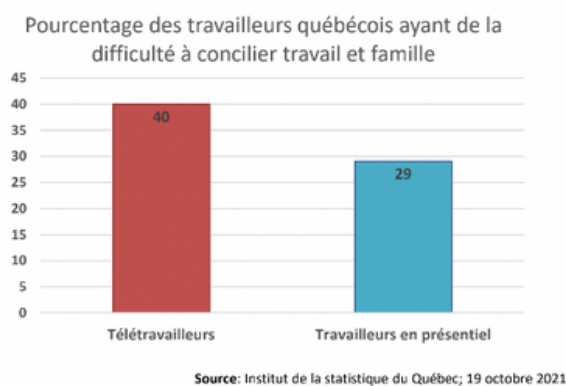
Rui Ying Liu
Chroniqueuse



PREND TROIS GRANDES INSPIRATIONS AVANT DE LIRE CE TEXTE...

Hier après-midi, lors de la troisième séance au Forum, un projet de loi sur le droit à la déconnexion numérique, « visant à encadrer l'utilisation des outils de communication en dehors des heures de travail pour permettre aux travailleurs un temps de repos », a été présenté à l'Assemblée. Avant son étude approfondie en commission parlementaire demain, la réflexion suivante s'impose.

Qu'est-ce qui pourrait bien nous pousser à prioriser ce projet de loi plutôt qu'un autre? Au Québec, il existe déjà un certain encadrement quant au droit aux périodes de repos et de temps consacré aux obligations familiales. Il est partiellement couvert par la Loi sur les normes de travail, le Code civil et par certains articles de la Charte des droits et libertés de la personne. Cependant, ces dispositions sont insuffisantes, parfois ambiguës, et ne protègent pas tous les travailleurs, laissant de côté les cadres ou ceux qui ont un horaire parfois trop flexible comme nous, vos journalistes. Une loi concrète et spécifique à cet effet est indispensable afin d'améliorer la santé mentale globale et pour respecter l'intégrité de tous les individus.



La pandémie a empiré, mais également mis en lumière un enjeu critique dans notre société moderne tardive : l'hyperconnectivité, qu'elle soit pour des raisons privées ou professionnelles. Les plaintes communes sont donc l'épuisement, ainsi que la difficulté à s'arrêter après une journée de travail due à une pression. Selon un sondage, les données de l'Institut de la statistique du Québec en 2021, 40% des télétravailleurs disent éprouver une difficulté à concilier leur vie familiale et le travail, comparativement à seulement 29% des gens qui travaillent en présentiel.

Nous savons consciemment que de travailler jusqu'à 2h du matin lors d'une simulation parlementaire est un comportement malsain, mais quelle force vile nous motive à tout de même agir ainsi? Pourquoi en mettons-nous autant sur nos épaules? Pour certains, la pression vient d'un motif personnel; ces individus débordés souhaitent se dépasser, ou bien ils sont à la recherche de reconnaissance (par exemple, ils travaillent plus fort pour obtenir une promotion au travail). Pour d'autres, le stress provient d'un facteur externe : une personne comme un employeur exigeant, la culture d'origine... Peu importe la source de la pression subie, une loi devrait soutenir et alléger le fardeau de ces gens vivant un double supplice : à la fois celui de Sisyphe et celui de Tantale. Dans une société où le moteur social principal est la compétition et où l'excès semble être l'idéal, il est primordial de faire un constat réel et de réitérer l'importance du repos et d'un équilibre pour maintenir une bonne qualité de vie.

Il reste qu'il n'y a que 24 heures dans une journée et 7 jours dans une semaine, donc si on travaille trop, on perd du temps qui devrait être consacré à entretenir un autre aspect de notre vie. Qu'est-ce qui va prendre le coup? Serait-ce nos heures cruciales de sommeil, notre vie sociale et familiale, notre niveau d'activité de physique, nos activités parascolaires, notre alimentation ou, encore, notre temps libre pour nous recharger? Dans tous les cas, le déséquilibre a des répercussions sur la santé mentale, baromètre de notre santé globale, qui se fragilise et qui s'étiole. Et, lorsque notre harmonie psychologique est atteinte, évidemment, tout le reste dégringole assez vite...

Maintenant, cher lecteur, sur une note bienveillante, je te conseille d'aller marcher pour ventiler un peu avant de continuer de lire.



Rosalie Corbeil
Cheffe de pupitre

GRAND MÉNAGE DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE

MAIS QU'EST-CE QUE L'ARRÊT JORDAN ?

Plusieurs grands principes guident notre droit criminel ; la présomption d'innocence, le droit au silence, mais aussi le droit d'être jugé dans un délai raisonnable (alinéa 11b) de la Charte canadienne des droits et libertés).

Instauré le 8 juillet 2016, l'arrêt Jordan établit des barèmes. Avant cet arrêt, la durée limite des procès n'avait jamais été établie. La Cour suprême a donc jugé que la période entre le dépôt des accusations et la fin du procès ne devrait pas dépasser 18 mois pour la cour provinciale et 30 mois pour la cour supérieure. Au-delà de ces plafonds, le délai quant aux procès est considéré déraisonnable.

En 2022, en Ontario, ce sont 50 000 cas qui bénéficient de l'arrêt Jordan, dont 290 concernant des cas d'agression sexuelle et 3 de meurtre. Tout débute par le cas de Barrett Richard Jordan qui est inculpé pour vente de stupéfiant dans la province de la Colombie-Britannique en 2008. Son jugement de culpabilité ne lui est rendu qu'en 2013. Après une attente de 49 mois, ce dernier évoque son droit d'être jugé dans un délai raisonnable protégé par la Constitution. Il reçoit le refus d'un premier juge, ainsi que de la Cour d'appel du Québec. Cependant, 5 juges contre 4 de la Cour suprême lui accordent sa demande et l'acquittent. Cette cour profite de l'affaire Jordan pour dénoncer les problèmes systémiques de la structure judiciaire canadienne : le manque de personnel, le manque de salle, la culture de remise de dossier et les procureurs qui semblent attendre un aveu de culpabilité de la part de l'accusé.

La gravité des constats n'est pas un facteur déterminant concernant l'arrêt des procédures. À noter qu'au moment où l'arrêt Jordan est évoqué, l'accusé n'est pas considéré comme coupable, ni non coupable ou acquitté. De plus, sans nouvelles accusations, nul ne peut être accusé une seconde fois pour le même crime. Les experts tentent de trouver des solutions à l'arrêt Jordan, par exemple, en remettant en liberté ceux qui sont détenus pendant l'attente de leur procès, ou en divisant les procès si l'accusé fait face à plusieurs chefs d'accusation.

CE QU'EN PENSENT LES PARTIS

Selon la ministre de la Justice Mathilde Maheu-Savard, l'objectif de l'ALQ est de diminuer le temps d'attente des procès, rendre le système judiciaire accessible à tous par une représentation plus juste de la population en mettant en lumière les groupes marginalisés et les minorités visibles. Le parti désire également améliorer le sentiment de justice chez les victimes d'agression sexuelle au tribunal. La priorité de ce parti reste tout de même le temps d'attente des procès. La ministre fait également mention de l'arrêt Jordan en affirmant la dangerosité de relâcher en société de potentiels criminels concernant la sécurité de la population. « Autant l'accusé que la victime, [nous voulons] que les temps pour le procès soient réduits [...] pour que ce soit [plus efficace] ». La cause du temps d'attente serait due à la pénurie de main-d'œuvre. Pour y remédier, la ministre propose d'ouvrir davantage de postes afin d'avoir le minimum de personnel disponible pour faire fonctionner l'institution, en plus d'investir dans le personnel et le matériel et passer par l'immigration pour combler cette pénurie.

Pour le porte-parole en matière de Justice et de Sécurité publique et en matière d'Affaires municipales du MSQ, Charles-Olivier Gilbert, les déclarations de la première ministre lors de son discours d'ouverture à l'égard du système et des procédures judiciaires ont été bien appréciées. Les affirmations de la cheffe du gouvernement sur l'arrêt Jordan et les failles présentes dans les corps policiers ont été, encore une fois, bien reçues chez les membres de la seconde opposition. M. Gilbert affirme que la cause de la problématique sur l'arrêt Jordan est le manque de personnel. Pour pallier ce problème, ce dernier propose d'encourager, par le biais de campagnes de sensibilisation, le personnel du secteur privé à transférer au public en offrant, entre autres, des subventions.

Du côté de l'UNCQ, la porte-parole en matière de Justice et de Sécurité publique et en matière d'Affaires municipales, Juliette Arvisais, a trouvé le portrait du système judiciaire par la première ministre plutôt péjoratif.

Selon elle, la raison des défauts de ce système est causée par le sous-financement de la part du gouvernement dans cette sphère. Le gouvernement «traîne les pieds» pour régler le problème du manque de personnel et cela met en péril la population. Mme Arvisais propose d'innover dans le droit familial, car il s'agit du domaine le plus engorgé. Il y aurait «d'autres façons de faire» selon la porte-parole en passant, entre autres, par la justice médiatrice afin de trouver des alternatives aux tribunaux. Les stratégies suggérées par l'UNCQ se résument à freiner les délais de procédures, car la libération des accusés suscite beaucoup de controverse chez les citoyens. Elle doit tout de même consulter prochainement son caucus pour s'avancer sur d'autres mesures.



Lou Roy
Journaliste

LE PLAN TRACTEUR

En date du 11 janvier 2023, les sujets portant sur le développement urbain et de l'agriculture sont ceux ayant ressorti le plus au Forum. Tout d'abord, l'Action libérale du Québec (ALQ) a fait part d'une nouvelle collaboration joignant le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation avec le Ministère des Affaires municipales.

Un projet qui vise les régions, un domaine qui, selon les groupes d'opposition, semble avoir été négligé dans le discours d'ouverture de Mme la première ministre.

Le plan Fahr servira à aider les entreprises en préservant leur main d'œuvre, en plus d'inciter les jeunes à demeurer en régions en facilitant l'accès au logement. Mme Charlie Gauthier, ministre l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, désire se pencher sur ces grands enjeux ruraux afin de contrer, selon ses propos, le montréalocentrisme qui ne considère pas « ceux qui nourrissent la population ». Le plan Fahr vise à revitaliser les régions québécoises regorgeant d'agricultrices et d'agriculteurs. Investir davantage dans les régions rurales pour offrir des logements abordables à la population serait l'une des solutions, selon le gouvernement, à une récession économique éventuelle.

Du côté de l'Union des Conservateurs Nationalistes du Québec (UCNQ), M. Charles-Étienne David, porte-parole en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation mise plutôt sur l'atteinte de l'autonomie alimentaire. L'approche d'autonomie alimentaire proposée par l'UCNQ implique de restreindre les produits internationaux pour focaliser avec rigueur sur les produits locaux, en plus de libéraliser la chasse et la pêche, sans toutefois envisager de changer les quotas de chasse et de pêche. Il reste encore à voir qui aura la meilleure approche concernant les enjeux ruraux, qui affectent toute la province.

« Le Québec doit devenir un modèle de réussite en termes de souveraineté alimentaire » - Charles-Étienne David



UN MOT DE LA PART DES ADJOINTS PARLEMENTAIRES...

...AU MINISTRE DES SERVICES SOCIAUX, THIERRY BERNAQUEZ

Mon ministère souhaiterait vous soumettre les plans prévus par notre parti dans le cadre de nos prérogatives, il s'agirait d'un programme contenant plusieurs grands projets et s'alliant avec plusieurs ministères différents et ceci afin de traiter autant le domaine féminin, de la jeunesse, de l'itinérance, du manque de main d'œuvre psychosociale dans le cadre des hôpitaux ou encore de l'aide fournie aux premières nations. Et, tout cela, pour un système social axé vers un avenir meilleur et aux idéologies libérales.

Un de ces projets serait en collaboration directe avec le Ministère des Premières Nations afin de créer un centre d'hébergement directement sous la tutelle gouvernementale, qui favoriserait la réinsertion sociale et fournirait des logements aux premières nations.

...AU MINISTRE DE LA SANTÉ, BENJAMIN JOANIS

Le ministère de la santé a pour but d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives à la santé et aux services sociaux. Le mandat que notre gouvernement se donne dans le ministère de la santé est de s'assurer que le système privé puisse collaborer avec le public, en but d'éliminer le temps d'attentes dans le système de la santé.

Pour ce, le ministère propose plusieurs projets, par exemple : d'ici 2023 la création de trois nouveaux centres de services d'urgences en partenariat avec le milieu privé dans les régions éloignées. Ensuite, un service 24h qui permettra aux citoyens de prendre plus rapidement un rendez-vous en ligne avec des professionnels de la première ligne, qui nous amènera à collaborer avec le ministère de la cybersécurité.

...AU MINISTRE DE LA JUSTICE, MAX FLEURENTIN

Rétablir la confiance est le mot d'ordre au ministère de la justice.

Ces dernières années ont été dures sur le système judiciaire, qui a vraiment atteint les limites de sa capacité. Que ce soit les délais, le manque de main d'œuvre ou le manque d'encadrement des accusations d'agressions sexuelles, il est temps de restructurer le système, de l'améliorer et de le faire évoluer, afin qu'il soit adapté aux réalités d'aujourd'hui, pour pouvoir administrer une justice efficace et équitable.



Sofia V. Forlini
Rédactrice en chef



Le 21ème siècle en est un de profond nihilisme et de : nous sommes tous angoissés par un manque de repères dans la prise de décisions et il semble parfois que les actes d'un individu ne servent à rien, puisqu'ils sont noyés dans un univers de vide et d'individus jetés sans but dans l'existence.

Rien n'a de valeur intrinsèque. Tout est vide, l'humain est confronté à un gouffre là où l'Église catholique lui offrait une confortable morale à laquelle se fier pour prendre ses décisions.

Et chaque décision est lourde. Chaque décision pèse. Chaque décision force la confrontation d'une infinité de possibilités et la lourde constatation de leur logique ou de leur nature respectable. Chaque décision qui est prise est donc un accomplissement phénoménal.

Les Québécois.e.s veulent choisir. Ils veulent être représentés et acceptent ainsi le fardeau du choix de leurs représentants. Ils acceptent ces angoisses existentielles, croyant qu'une représentation de leurs intérêts les justifie.

Il est donc important que les partis tiennent leur ligne, oui, mais aussi que les députés restent connectés à leur circonscription. Beaucoup d'électeurs se sentent encore mal représentés. Ils ont perdu espoir et ne croient plus que leur vote et leurs efforts comptent. Les députés doivent donc pouvoir s'assurer de bien représenter ceux qui leur ont fait confiance.

Les enjeux qui semblent plus triviaux, qui font doucement sourire les membres des tribunes, sont eux aussi importants. Un vol de bétail dans la circonscription de Florentin, un manque de variété de bandes dessinées dans une bibliothèque, sont des éléments importants à observer et souligner, parce qu'ils touchent des gens qui ont fait le pari de se forcer à faire face au vide pour que la situation change.



PAR CHARLIE TROTTIER



Si le 21ème siècle en est un de profond nihilisme, ses sphères culturelle et politique font preuve d'un pessimisme énorme.

Membres du Forum, montrez-leur qu'ils peuvent changer leur ligne éditoriale de désespoir.

Poursuivez votre acharnement. Conservez votre motivation. Préservez votre enthousiasme, votre honnêteté et votre puits infini d'idées.

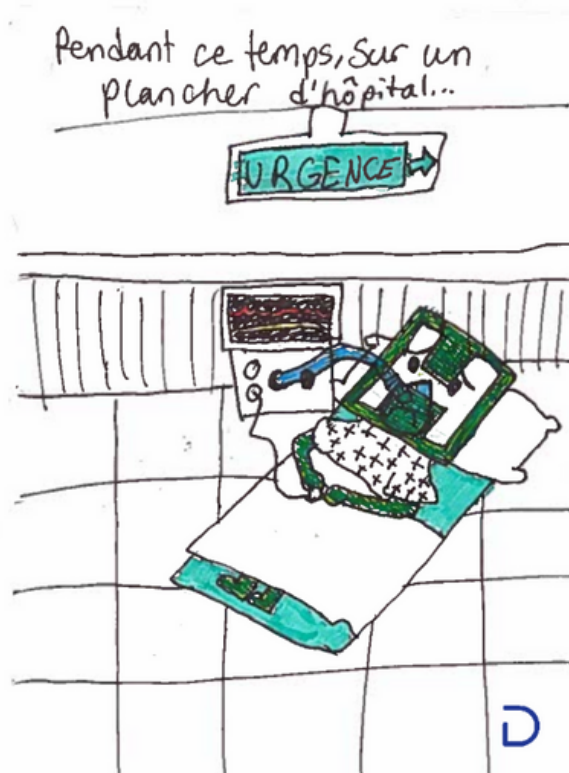
Poursuivez votre acharnement. Conservez votre motivation. Préservez votre enthousiasme, votre honnêteté et votre puits infini d'idées.

Parce que, même si ce n'est qu'une simulation, nous sommes, après tout, en train de leur montrer ce qui aura lieu lorsque c'est notre génération qui sera assise au Salon bleu.

Et nous devons être le changement.



LA CARICATURE DU JOUR



JAMAIS DEUX SANS TROIS

Le leader du gouvernement a aujourd'hui marqué les esprits en se levant à trois reprises lors du discours du chef de l'opposition. Alors que l'étiquette non-écrite de l'Assemblée soit de laisser le chef s'exprimer sans interruptions lors de son discours de réponse, le leader du gouvernement a décidé de soulever à trois reprises des éléments du discours de M. Mouncef qui, selon lui, manquaient de respect envers le gouvernement. Ses trois demandes ont été refusées par la présidente, Mme Clémence Lamer, qui s'est montrée parfaitement impartiale lors de cette situation, malgré le fait que cette tâche soit complètement nouvelle pour elle et que cette situation n'ait pas pu être facile à gérer. Ces interruptions n'ont pas semblé déstabiliser M. Mouncef, qui est resté concentré sur son discours et a continué comme si de rien n'était, encouragé par les applaudissements de son caucus.



MESSAGE DE L'ÉQUIPE JOURNALISTIQUE

Mesdames et messieurs les parlementaires, l'équipe du journal Vox Populi vous aime et vous respecte profondément.

Par contre, cette équipe reconnaît son talent remarquable de distorsion des noms.

Comportant des membres aux noms souvent mal écrits, l'équipe du journal Vox Populi comprend très bien à quel point il est désagréable de voir son nom massacré et dénaturé.

Ainsi, nous tenons à nous excuser à l'avance s'il advenait que nous épelions mal votre nom, utilisions une variation créative de votre nom de parti (mention spéciale pour l'Action libérale du Québec qui a été momentanément renommée Association libérale du Québec) ou que des coquilles se glissaient dans l'article vous touchant.

Nous vous encourageons à noter les meilleures et à nous les transmettre pour que nous puissions en dresser un palmarès pour l'édition spéciale de vendredi.

